

GENERALITES 2

ANALYSE DU RISQUE

L'analyse du risque est un examen « clinique » qui consiste, lors d'une visite de l'établissement :

- à vérifier les renseignements collectés ;
- à relever les infractions aux règlements applicables en matière de sécurité ;
- à constater les anomalies dangereuses et les installations ou fabrications entravant la sécurité ;
- à déceler tout ce qui peut être à l'origine d'un feu, d'une explosion, d'une panique, ainsi que de leur propagation ;
- à voir tout ce qui peut être fait ou complété pour s'opposer à de tels sinistres.

Cette visite a pour but de noter le maximum de renseignements à partir d'un canevas qui permet de ne rien oublier. Ce schéma (connu sous le sigle **CL.I.C.D.V.E.C.R.M.**) incite à porter son attention sur :

CL - Classement : pour déterminer la réglementation qui s'applique à l'activité, le nombre de personnes admises dans l'établissement.

I - Implantation : pour les installations classées, permet de déterminer l'isolement par rapport aux tiers.

Pour les ERP, permet d'étudier l'évacuation du public et l'accès des secours.

C - Construction : nature et qualité du gros oeuvre et des aménagements intérieurs. Les problèmes de réaction et de résistance au feu, ainsi que ceux du compartimentage sont à prendre en compte à ce niveau.

D - Dégagements : vérification de leur nombre, de leur disposition, de leur praticabilité permanente, etc., analyse primordiale dans les ERP.

V - Ventilation : ventilation de désenfumage ou anti-explosion.

E - Electricité : préoccupation du préventionniste, car cause importante d'incendies surtout dans les établissements industriels.

Eclairage, en particulier éclairage de sécurité dans la sauvegarde du public en cas d'évacuation.

C - Chauffage (et climatisation) : pour leurs possibilités de feu de par l'installation de générateurs de chaleur ou de froid, ainsi que par le stockage de combustible et la distribution de fluides.

R - Risques spéciaux : liés à l'exploitation.

M - Moyens spéciaux.